

Fonds de Relance ÉCONOMIQUE

 Baie de Somme

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU 1^{ER} JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2020

COMMERÇANTS, ARTISANS, TPE, INDÉPENDANTS

pour vous accompagner dans la relance de votre entreprise,
vous pouvez bénéficier

d'un prêt d'honneur à taux 0%,

d'un montant pouvant varier de 1500 à 5 000 € (sous conditions)



L'ENTREPRISE

Le dirigeant d'entreprise remplit
le formulaire de demande et
le transmet pour instruction
aux organismes mobilisés



INSTRUCTION

L'analyse est faite
dans les meilleurs
délais, validation en
comité d'agrément



VALIDATION

par les élus de
la communauté
d'agglomération de
la Baie de Somme



DÉBLOCAGE DES FONDS

Versement de l'aide, après avis de la
communauté d'agglomération,
par Initiative Somme
France Active Picardie



Formulaire de demande à retrouver sur www.baiedesommeagallo.fr, sur nos sites partenaires
et contact **CABS Direction du Développement Economique** : Tél. 03 22 20 68 96 - Mail : contact@ca-baiedesomme.fr

Des partenaires mobilisés pour vous accompagner dans l'instruction de votre dossier :



CCI Littoral Hauts-de-France : Tél. 03 21 46 00 00 - Mail : covid19@littoralhautsdefrance.cci.fr



Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France : Tél. 06 67 14 84 52 - Mail : l.flet@cma-hautsdefrance.fr



BGE Picardie : Tél. 09 70 80 82 17 (numéro non surtaxé) - Mail : contact.abbeville@bge-picardie.org



avec l'aide de l'ordre des experts-comptables

La gestion du fonds de relance, sera confiée à :



Initiative Somme France Active Picardie : Mail : natacha-lenel@initiative-active.fr

DISPOSITIF FONDS DE RELANCE MIS EN PLACE PAR LA CABS

Principe	Avance remboursable (<i>Prêt d'honneur</i>) accordée au dirigeant à titre personnel
Période d'application	1er juin au 31 décembre 2020 et sous réserve de la disponibilité de l'enveloppe dédiée
Cibles entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ■ TPE de 0 à 10 salariés, inscrits au RM et RCS ■ Indépendants commerçants, artisans, activités touristiques (à l'exception des gîtes et des chambres d'hôtes) exerçant leur activité à titre principal ■ Entreprises ayant subi ou présentant : <ul style="list-style-type: none"> ▶ une fermeture administrative et/ou ▶ une perte de CA (à comparer si possible sur une antériorité de 3 ou 4 ans) Pour les entreprises n'existant pas au 1^{er} mars 2019, la comparaison se fait entre le niveau de CA en mars 2020 et la moyenne mensuelle du chiffre d'affaires sur les mois d'activité depuis la création de l'entreprise, et/ou ▶ un besoin de financement, de trésorerie avéré (à l'appui de justificatifs) ■ Entreprise dont le bénéfice imposable augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant, au titre de l'activité exercée, n'excède pas 60 000 euros au titre du dernier exercice clos. ■ Entreprises à jour de ses obligations sociales et fiscales au 15 mars 2020 ■ L'entreprise devra justifier de l'implantation de son siège social ou d'un établissement, et de son activité principale sur le territoire de la CABS ■ Le demandeur doit avoir une activité effective au sein de ladite société
Modalités	<p>Avance remboursable (<i>Prêt d'honneur</i>) à taux 0% versé au dirigeant à titre personnel, avec remboursement trimestriel ou mensuel</p> <p>Durée de remboursement 36 mois</p> <p>Différé remboursement 3 à 6 mois</p> <p>Montant : 3 seuils - 1 500 € - 3 000 € - 5 000 € par dossier validé (<i>après instruction</i>) Le prêt est accordé au dirigeant</p> <p>Conditionner l'aide à la participation aux sessions de sensibilisation ou de perfectionnement au numérique déployées par les partenaires. Mobilisation de l'outil régional BOOSTER</p>

Formulaire de demande à retrouver sur www.baiedesommeaggllo.fr, sur nos sites partenaires et contact **CABS Direction du Développement Economique** : Tél. 03 22 20 68 96 - Mail : contact@ca-baiedesomme.fr

Des partenaires mobilisés pour vous accompagner dans l'instruction de votre dossier :



CCI Littoral Hauts-de-France : Tél. 03 21 46 00 00 - Mail : covid19@littoralhautsdefrance.cci.fr



Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France : Tél. 06 67 14 84 52 - Mail : l.flet@cma-hautsdefrance.fr



BGE Picardie : Tél. 09 70 80 82 17 (numéro non surtaxé) - Mail : contact.abbeville@bge-picardie.org



avec l'aide de l'ordre des experts-comptables

La gestion du fonds de relance, sera confiée à :